

REPUBLIQUE DU TCHAD

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE L'ELEVAGE
ET DES PRODUCTIONS ANIMALES

DIRECTION GENERALE DU MINISTÈRE

PROGRAMME D'APPUI STRUCTURANT
DE DEVELOPPEMENT PASTORAL

Unité- Travail- Progrès



وحدة- عمل- تقدم

جمهورية تشاد

رئاسة الجمهورية

وزارة الثروة الحيوانية

والإنتاج الحيواني

الأمانة العامة

برنامج الدعم المُثبِت

للتنمية الرعوية

ARRETE N° 040 /PR/MEPA/DGM/PASTOR/2020

Portant mise en place d'un Comité d'Organisation et d'un Comité scientifique pour la preparation du Colloque régional sur la Sécurisation du foncier agro-pastoral et prévention des conflits agro-pastoraux.

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE ET DES PRODUCTIONS ANIMALES

Vu la Constitution ;

Vu l'ordonnance n°043/PR/2018 du 31 août 2018, portant Orientation agro-sylvo-pastorale et halieutique ;

Vu le Décret n°1147/PR/2019 du 11 août 2019, portant Rémaniement du Gouvernement ;

Vu le Décret n°1471/PR/2019 du 05 septembre 2019, portant Structure Générale du Gouvernement et Attributions de ses Membres ;

Vu le Décret n°1396/PR/MEPA/2018 du 27 juin 2018, portant Organigramme du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales ;

Vu la reflexion engagée sur la Sécurisation du foncier agro-pastoral et la prévention des conflits agro-pastoraux par la plateforme pastorale du Tchad ;

Vu la note conceptuelle élaborée par le Programme PASTOR pour l'organisation à N'Djamena, d'un Colloque régional sur la Sécurisation du foncier agro-pastoral et prévention des conflits agro-pastoraux en Afrique de l'Ouest et du Centre.

ARRETE

Article 1^{er} : Il est mis en place un Comité d'Organisation et un Comité Scientifique du Colloque regional intitulé « la Sécurisation du foncier agro-pastoral et prévention des conflits agro-pastoraux en Afrique de l'Ouest et du Centre » à N'Djamena, sous le haut patronage du Ministre de l'Elevage et des productions Animales du Tchad, Président du Comité d'honneur.

Article 2 : le Comité d'organisation a pour mission la préparation et l'organisation pratique du colloque.

A ce titre, il est chargé :

- d'organiser des réunions périodiques avec les personnes ressources, institutions et partenaires impliqués dans l'organisation pratique du colloque ;
- de préparer les invitations et d'assurer la communication ;
- d'élaborer le budget et rechercher de financement;
- d'identifier des prestataires en appui à la réalisation du colloque ;

- de centraliser les fonds et assurer la gestion.

Article 3 : le Comité d'organisation est composé de :

- **Président :** le Directeur Général du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales ;
- **Vice-Président :** l'Inspecteur Général du Ministère de l'Elevage et des Productions Animales ;
- **Rapporteur n°1 :** le Coordonnateur du PASTOR ;
- **Rapporteur n°2 :** le Secrétaire Exécutif de la Plateforme Pastorale du Tchad ;
- **Membres :**
 - o le Directeur de l'Organisation des Professionnels de l'Elevage et de la Sécurisation des Systèmes Pastoraux ;
 - o le Directeur du Développement des productions, des Filières et de la Promotion des Industries Animales ;
 - o la Directrice de la Planification et de Renforcement des Capacités du MEPA ;
 - o le Directeur Général du Ministère en charge de l'Aménagement du Territoire, membre de la plateforme pastorale du Tchad ;
 - o le Directeur Général du Ministère de la Production, de l'irrigation, et des Equipements Agricoles, membre la plateforme pastorale du Tchad ;
 - o le Directeur Général du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche, membre de la plateforme pastorale du Tchad;
 - o INADES-Formation, membre la plateforme pastorale du Tchad ;
 - o le Coordonnateur du PRAPS, personne ressource ;
 - o le Coordonnateur du ProPad, personne ressource ;
 - o le Chef de mission de l'Assistance Technique Provinciale en appui au programme PASTOR ;
 - o le Chef de mission de l'Assistance Technique à la Maitrise d'Ouvrage du PASTOR ;
 - o la Délégation de l'Union européenne au Tchad ;
 - o l'Agence Française de Développement ;
 - o la société civile (CONFIFET, COPAFIB, AEN et CNCPRIT) ;
 - o le Réseau des Journalistes pour l'Humanitaire et le Développement durable au Tchad (RJHDT)
 - o l'Observatoire sur le foncier au Tchad.

Article 4 : le Comité scientifique a pour mission l'animation technique du colloque.

A ce titre, il est chargé de :

- o définir les axes de réflexion ;
- o élaborer les lignes directrices pour l'appel à communications ;
- o sélectionner les communications ;
- o élaborer le programme et le cahier des résumés de communications du colloque ;
- o éditer les actes du colloque.

Article 5 : le Comité scientifique est composé comme suit :

- **Président :** Dr TATOLOUM Amane, Enseignant-chercheur à la FSHS, Secrétaire scientifique de l'Observatoire sur le Foncier au Tchad
- **Vice-Président :** Dr SOUGNABÉ Pabamé, Socio-anthropologue, Chargé de recherches, AT PASTOR en appui à la PPT
- **Rapporteur n°1 :** Bernard BONNET, Géographe, Agronome Zootechnicien, responsable du Pôle « Acteurs, Ressources et Territoires », Institut de Recherches et d'Applications des Méthodes de développement, France
- **Rapporteur n°2 :** Dr MOUTEDÉ-MADJI Vincent, Enseignant chercheur à la FSHS, Chef de Département de Géographie ;

- **Membres :**

- o Dr DJIKOLOUM Benjamin, Juriste, Maitre de Conference, Vice-Président, chargé de l'enseignement à l'Université de Ndjamena ;
- o Dr MBAINDINGATOLOUM FIDELE MOLELE, enseignant chercheur à la FSEA, Directeur Général du MEPA ;
- o Dr ZAKINET Dangbet, Enseignant Chercheur à la FSHS, Directeur de la Recherche et de l'innovation au MESRI ;
- o Dr REOUNODJI Frédéric Enseignant Chercheur à la FSHS, Directeur Général adjoint de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'Innovation, MESRI ;
- o Pr Youssouf MOPATE LOGTENE, Directeur de recherche, Directeur Général Adjoint de l'IRED ;
- o Dr Olivier BARRIERE, Chercheur à l'Institut de Recherche et de Développement, IRD/Departement sociétés et mondialisation, France ;
- o Dr Charline RANGE, chercheuse associée à l'UMR 8586 Prodig/ chargée de programme au Gret, France ;
- o Dr Guillaume DUTEURTRE, Chercheur en économie et politiques d'élevage, CIRAD-Baillarguet, France ;
- o Dr Hubert Ouédraogo, anthropologue et juriste (Burkina Faso), spécialiste des politiques foncières ;
- o Dr Astou Diao Camara, Sociologue ISRA BAME, Coordinatrice PPZS, Senegal ;
- o Dr Boubacar Ba, juriste, Centre d'analyse sur la gouvernance et la sécurité au Sahel, Mali
- o Pr Kossouma Liba'a Natali, Enseignant Chercheur, Chef de Departement Géographie, Université de Maroua, Cameroun.

Article 6 : le Comité d'Organisation et le Comité scientifique pourront faire appel à toute personne physique ou morale pouvant les aider dans l'accomplissement de leurs missions ;

Article 7 : les charges financières liées au fonctionnement de ces deux comités sont supportées par le budget du colloque.

Article 8 : le mandat du comité prend fin après publication des actes et dépôt du rapport final dans un délai n'excedant pas 4 mois après le colloque.

Article 9 : le présent Arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré, et publié partout où besoin sera.

N. Djamena, le 17 JUN 2020



Gavang SOUARE

Ampliations

- CAB/MEPA.....01
- DGM/MEPA.....01
- Délégation de l'Union européenne.....01
- Agence Française de Développement.....01
- Membres.....34
- Archives.....02